



# La Ferté-Macé

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2011

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	26
Absents	3
Votants	27

Le vint et un mars deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 15 mars 2011

**Présents** : Mr DALMONT, Mme POIRIER, Mr MARY, Mme RADIGUE LOUVEL, Mr DELAHAIE, Mme LETINTURIER, Mr THEVENARD, Mme BOUDANT, Mr QUERU, Mme JARRY, Mr LEBIGOT, Mr FERON, Mr POINSIGNON, Mr LE PAPE, Mme ROYER, Mr VAN AERDEN, Mme LETISSIER, Mr CLEMENT, Mr QUENTIN, Mr GIBIER, Mme BIODORE, Mr DEVALLOIS, Mme MOTIN, Mme RAMOND, Mr JEANNE, Mme FONTAINE

**Absents** : Mme MAGHNINI, Mr LE MORE, Mr DECOURCELLE

**Délégations** : Mr DECOURCELLE avait délégué ses pouvoirs à Mme FONTAINE  
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Thérèse LETINTURIER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 31 JANVIER 2011**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2011 est adopté à l'unanimité

---

#### **Emploi d'éducateur de jeunes enfants**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire, dans le cas où il n'y aurait pas de candidats stagiaire ou titulaire, correspondant au profil de poste, à faire appel à un agent non-titulaire dans les conditions précisées ci-dessus.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

#### **Emploi occasionnel de documentaliste à temps complet**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste occasionnel de documentaliste selon les modalités énoncées ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

#### **CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création de postes saisonniers selon les modalités énoncées ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à ces besoins en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2 relatif au recrutement d'agent non-titulaire pour des besoins saisonniers

#### **RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT DE VIE VACATAIRE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste d'assistant de vie vacataire nécessaire à l'accompagnement d'un enfant handicapé durant la pause méridienne
- Précise que la rémunération à la vacation, qui interviendra après service fait, s'élèvera à 9,00 euros bruts
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

### **RÉGIME INDEMNITAIRE : TECHNICIENS TERRITORIAUX**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que les agents intégrés dans les nouveaux grades du cadre d'emplois de technicien conservent à titre individuel le régime indemnitaire dont ils bénéficiaient dans leur ancien grade dans l'attente de la parution du décret précité
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

### **NUMÉRISATION DU CINÉMA GÉRARD PHILIPPE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire le projet de numérisation de son établissement cinématographique à son budget d'investissement 2011;
- Sollicite toutes les subventions publiques d'investissement envisageables et notamment celle de la Région, du Département et de l'Union européenne,
- Accepte le financement provenant des contributions à la transition numérique versées par les distributeurs d'œuvres cinématographiques inédites de longue durée, de programmes audiovisuels, multimédia et publicitaires en vertu de la loi n° 2010-1149 du 30 Septembre 2010 qui rend obligatoires le versement de ces contributions aux établissements cinématographiques,
- Sollicite l'aide à la numérisation du Centre national de la cinématographie et de l'image animée selon les critères de cette aide définis dans la notice "Aide à la numérisation des salles de cinéma" publiée par ses soins en Juillet 2010,
  - Mandate l'association CINEMASCOP et de contractualiser avec elle afin qu'elle négocie, perçoive et collecte, au nom de son établissement cinématographique, les contributions à la transition numérique que son activité de diffusion génère.
  - Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION CINEMASCOP**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'association CINEMASCOP
- Délègue sa représentation au sein de l'association CINEMASCOP pour le cinéma Gérard Philippe à Monsieur Michel MARY, Président de l'Office Fertois de la Culture et des Loisirs, agissant en qualité d'exploitant.

### **DISPOSITIF CARTATOO : CONVENTION AVEC LA RÉGION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide la signature de la convention avec le Conseil Régional de Basse-Normandie, dans le cadre du dispositif cartatoo,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

### **CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ORNE POUR LA PRESTATION DE SERVICE « RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES »**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Signe la convention avec la caisse d'allocations familiales de l'Orne pour la prestation de service « relais assistantes maternelles » selon les conditions ci-dessus énoncées
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

### **CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ORNE POUR LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-4 ANS » CRECHE FAMILIALE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de signer la convention avec la caisse d'allocations familiales de l'Orne pour la prestation de service « accueil du jeune enfant 0-4 ans », au sein de la crèche familiale, selon les conditions ci-dessus énoncées

### **CONTRIBUTION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (F.S.L) ET FONDS D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Détermine le montant des participations de la commune relatif au Fonds de Solidarité Logement et le Fonds d'Aide aux Jeunes selon les conditions ci-dessus énoncées
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

### **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2011 a eu lieu à cette séance.

### **Compte administratif 2010 - Budget eau**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget eau 2010.

### Compte de gestion 2010 - Budget eau

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Adopte le compte de gestion 2010 du budget eau
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

### Compte de gestion 2010 - Budget assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Adopte le compte de gestion 2010 du budget assainissement
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

### AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET EAU DE L'EXERCICE 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- Décide d'affecter le compte de résultat du budget eau selon le tableau ci-dessus
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

### AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- Décide d'affecter le compte de résultat du budget assainissement 2010 selon le tableau ci-dessus
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

### BUDGET PRIMITIF EAU 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention, approuve le budget primitif eau 2011.

### BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention, approuve le budget primitif assainissement 2011.

#### **BUDGET 2011 : OUVERTURE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide l'ouverture de crédit selon le tableau ci-annexé.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

#### **DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT SUR LES FACTURES D'EAU : PRINCIPE D'ADOPTION**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Adopte le principe de prendre en compte la surconsommation à compter de 50 m<sup>3</sup>, selon les conditions précitées
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

#### **VIKING BEACH SOCCER - DEMANDE DE SUBVENTION**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Sollicite une aide du Conseil Général d'un montant de 1.825,00 € pour participer au financement de l'étape du Viking Beach Soccer
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

#### **LOCAL VOILE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Modifie la délibération du 27 septembre 2010 sur le montant Hors Taxe des travaux qui s'élève dorénavant à 210.000 € Hors Taxe
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, du GIP Adeco Pays du Bocage, du CNDS selon le plan de financement présenté ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

#### **MAISON DE LA PETITE ENFANCE - STRUCTURE MULTI ACCUEIL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne dans les conditions précitées, pour le projet du multi accueil de la maison de la petite enfance
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

#### **MAISON DE LA PETITE ENFANCE - STRUCTURE MULTI ACCUEIL : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite des subventions auprès de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales de l'Orne et du GIP ADECO PAYS DU BOCAGE, dans les conditions précitées, pour le projet du multi accueil de la maison de la petite enfance
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

#### **PROFIL DE BAIGNADE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une aide financière auprès du Conseil Général de l'Orne pour l'étude de profil de baignade
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

#### **TRAVAUX DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le commencement des travaux sur l'église Notre Dame
- Sollicite une subvention auprès de la DRAC
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

#### **ORGANISATION D'UN ENDURO PECHE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide la mise à disposition gratuite de la salle des gîtes, au profit de l'association Carp'Eau 61, afin d'organiser l'enduro pêche qui se déroulera du 25 mars au 27 mars 2011
- Décide de fixer le droit de pêche à 10 € qui sera reversé sous forme de subvention exceptionnelle au profit du Secours Populaire de la Ferté-Macé
  - Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

#### **TARIFS DE LOCATION DU REZ DE CHAUSSÉE « LES 3 ILES »**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs de location du rez de chaussée des « 3 Iles » selon le tableau ci-dessus pour l'année 2011 qui seront applicables à compter de la réception de la délibération en Préfecture

- Sollicite une caution de 250 €, versée à la réservation, qui sera restituée après l'état des lieux de la salle à la fin de la location sans retenue prévue par le règlement intérieur
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération

### **SEJOURS DU CENTRE DE LOISIRS : PARTICIPATION DES FAMILLES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le prix du séjour du centre de loisirs à Saint Martin de Bréhal à 153 €
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

### **MULTI-ACCUEIL : TARIFS EXTÉRIEURS À LA FERTÉ-MACÉ**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Augmente les tarifs de 0,20 € par heure, pour les familles extérieures à la Ferté-Macé, dans le cadre de l'ouverture du multi accueil
- Précise que ce tarif s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour la prise en charge de la différence de tarif pour les familles qui n'habitent pas à la Ferté-Macé

### **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention à intervenir entre la Commune et les communes rurales souhaitant bénéficier du champ d'intervention du Relais Assistantes Maternelles
- Fixe la participation demandée aux communes extérieures à 0,60 € par habitant
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.